

Hygiène publique.—En outre de l'organisation actuelle des ministères de la Santé des différentes provinces et des conseils d'administration de ces hôpitaux et autres institutions similaires, on s'occupe particulièrement des mêmes branches d'activités sanitaires dans toutes les provinces. La plus importante de celles-ci, peut-être, celle dont l'effet bienfaisant est le plus remarquable, est l'inspection médicale des écoles. Parfois cette inspection est exercée par les officiers de santé du district ou du sous-district et parfois par les infirmières de la Santé publique dont les activités se limitent à cette inspection scolaire. Outre la surveillance continue de la santé des enfants, de judicieux conseils sont fréquemment donnés aux instituteurs, aux parents et aux enfants eux-mêmes. Il existe aussi en plusieurs cas un service dentaire. Bien qu'on ne s'occupe de ces soins sur une grande échelle que depuis quelques années, on en peut déjà constater les bons effets, notamment par une amélioration générale de la santé et des conditions hygiéniques, ainsi que dans le contrôle et la prévention des épidémies.

A d'autres égards également, l'action gouvernementale exercée par les services d'hygiène a laissé de nombreux témoignages de son efficacité; il est facile de s'en rendre compte par la comparaison du taux des décès causés par certaines maladies contagieuses, telles que celles dont il est parlé dans le présent ouvrage, chapitre de la population, section de la statistique démographique. En Ontario, les décès causés par la tuberculose ont décliné de 85·6 à 52·1 par 100,000 âmes entre 1913 et 1929, et ceux attribuables à la fièvre typhoïde, de 19·4 à 3·0 par 100,000. Il est vrai que le taux de la mortalité découlant d'autres maladies s'est quelque peu accru; néanmoins, la situation est satisfaisante au point de vue des maladies endémiques particulièrement la tuberculose, les cités de cette province présentant à cet égard le taux de mortalité le plus bas. Cet heureux résultat tient à ce que l'hygiène publique est en plus grand honneur dans les cités que dans les campagnes.

Institutions.—La plus familière de toutes les institutions publiques où l'on conserve ou restaure la santé, c'est l'hôpital général commun à toutes les villes, grandes et petites, et que l'on trouve aussi dans les districts ruraux les plus prospères et les plus éclairés. Ces hôpitaux sont généralement bâtis et entretenus par la municipalité, leur administration étant placée entre les mains d'une commission; leurs revenus proviennent des allocations municipales, des subventions des gouvernements provinciaux, des libéralités des particuliers et des associations, enfin, des contributions des malades. On y accueille et on y soigne à titre gratuit tous les gens n'ayant pas les moyens de se faire soigner convenablement chez eux. Quant aux autres malades, on exige d'eux une rémunération proportionnée aux services rendus et à leur état de fortune. Viennent en second lieu les maisons de refuge et les orphelinats où l'on recueille les adultes indigents et les enfants sans foyer; ceux-ci y sont nourris et habillés jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie ou bien adoptés dans une famille. Il existe des orphelinats tant dans les villes que dans les campagnes; quant aux asiles pour les vieillards on les trouve dans les grands centres et dans les municipalités de comté. Les asiles d'aliénés qui existent dans toutes les provinces diffèrent des autres institutions en ce qu'ils appartiennent généralement à la province, qui les gère et qui en supporte tous les frais. Toutefois, dans la Nouvelle-Ecosse, les déments de plusieurs comtés sont, dans quelques cas, soignés dans une institution qui est en même temps un orphelinat et un asile de vieillards. Enfin, il existe nombre d'autres